

Formation Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

L'activité de SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement dans lequel il intervient.

Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'**article R4224-15 du Code du Travail** imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail.

De plus, cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'**article 223-6 du Code Pénal**, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.

PUBLIC CONCERNE

- ✓ Tout salarié devant exercer la fonction de SST dans l'entreprise

FINALITÉS DE LA FORMATION

- ✓ Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels ils sont exposés
- ✓ Participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite
- ✓ Adopter un comportement adapté en cas d'accident ou incident sur leur lieu de travail

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Définir le rôle d'un Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- ✓ Appréhender le cadre juridique de l'intervention du SST
- ✓ Être capable d'alerter et porter secours à toute personne à l'intérieur de l'entreprise
- ✓ Être capable de se protéger et protéger autrui

PRE-REQUIS

- ✓ Pas de pré-requis

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée	2 jours
Calendrier	08,09 février - 21,22 mars - 20,21 juin - 21-22 novembre 2016
Horaires	08h30 - 17h00
Lieu	DATA FP Centre commercial d'Aillot Place des Pyrénées 81100 CASTRES
Coût stagiaire	270 € HT (hors frais de restauration)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Simulations d'accidents
- ✓ Exercices pratiques au moyen de trois mannequins (adulte enfant et bébé)
- ✓ Défibrillateur automatique externe de formation adaptable aux mannequins
- ✓ Documents de cours remis aux stagiaires
- ✓ Nombre de participants : Minimum 4 personnes / maximum 10 personnes

Responsable formation
Valéry NGNIAH

Assistante Formation
Martine SABLAYROLLES

PROGRAMME

Domaine de Compétence 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

- ✓ Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- ✓ Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- ✓ Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

Etre capable de réaliser une protection adaptée

- ✓ Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- ✓ Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- ✓ Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ✓ Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ✓ Etre capable d'associer au (x) signes décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ✓ Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- ✓ Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- ✓ Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- ✓ Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ✓ Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- ✓ Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- ✓ Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

Domaine de Compétence 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ✓ Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- ✓ Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- ✓ Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- ✓ Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ✓ Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

Etre capable de traiter les risques spécifiques à l'entreprise. Savoir pratiquer les gestes adaptés

- ✓ Conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans la formation de base